

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 271 « Décrétant des dépenses en immobilisations au montant de 2 511 500 \$ et un emprunt de 2 511 500 \$ » a été adopté à la séance ordinaire du 11 avril 2022.

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 14 mars 2022.

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'approbation du règlement 271 en date du 20 juin 2022.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 23 juin 2022.

France Marcotte,
Greffière